

de la chambre législative pour changer la division électorale de la province et le chiffre de la représentation.

27. L'aristocratie anglaise vota pour la mesure à contre cœur, et parce que le parti mercantile, qui a eu dans tous les temps une grande influence sur la politique des colonies, la demandait. Le Haut-Canada devait un million à la maison Baring, et se trouvait à la veille de manquer à ses engagements. Cette maison puissante fit tous ses efforts pour engager le parlement à consentir à l'union afin d'assurer sa créance. Beaucoup de marchands, de capitalistes et peut-être de membres du parlement y étaient intéressés. Devant tous ces motifs personnels ajoutés aux préjugés nationaux, la cause des Canadiens-français devait succomber. Dans l'acte d'union il est ordonné expressément qu'après les frais de perception soldés, l'intérêt de la dette publique due au moment de l'union soit payé avant toute autre dette mise à la charge du revenu du Canada. Le salaire du clergé et la liste civile ne viennent qu'après.

La loi d'union, adoptée par les deux chambres, mit fin, en recevant la sanction royale, à la constitution de 1791, passée pour soustraire à la domination des Canadiens-français la petite population anglaise du Haut Canada, et révoquée plus tard pour mettre ces mêmes Canadiens-français sous la domination de la population anglaise, devenue ou devenant plus nombreuse.

28. A l'époque où se consommait ce grand acte d'injustice, la population, le commerce, l'agriculture, l'industrie avaient fait d'immenses progrès en Canada. La population que nous avons estimée à 125,000 âmes à peu près lors de l'introduction de la constitution de 1791, s'était quintuplée. En 1844, que s'est fait le recensement le plus rapproché de l'union, la population du Bas-Canada était de 691,000 âmes, dont 524,000 Canadiens-français, 156,000 Anglais et étran-

27. Comment vota l'aristocratie anglaise sur la question de l'Union ?

28. Quel était l'état matériel et intellectuel du Canada à l'époque de l'Union ?